

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**A l'attention de**  
**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/184157  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1989/s.418  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Rue Villa Hermosa, 18. Installation d'une construction légère provisoire comme salle de spectacle pour le théâtre du Rideau (Palais des Beaux-Arts).**  
**Permis d'urbanisme (Dossier traité par M. Fr. Timmermans et M. Sv. De Bruycker – DU).**

En réponse à votre lettre du 13 août 2007, en référence, réceptionnée le 20 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 septembre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis favorable sous réserve.

Suite à des problèmes techniques survenus au cours de la réalisation des deux salles de projection (au profit de la Cinémathèque royale de Belgique) en sous-oeuvre de la salle des Arts décoratifs, le Théâtre du Rideau s'est vu dans l'obligation de démonter ses installations localisées dans l'ancienne salle de conférence. La demande vise ainsi l'implantation d'une construction provisoire (type tente) pour accueillir les productions du Théâtre.

L'implantation projetée est une parcelle en friche, au bout de la rue Villa Hermosa, à côté de la sortie de secours du Palais des Beaux-Arts. Cette parcelle se situe également dans la zone de protection de l'ancienne pharmacie Delacre sise Coudenberg 64 et de l'ancien laboratoire d'analyses sis rue Villa Hermosa 10-12.

La construction en éléments préfabriqués (panneaux métalliques de type sandwich et double toile en PVC pour la toiture) serait de 20m x 8m x 6m et devrait accueillir jusqu'à 140 spectateurs. Deux loges pour les artistes seraient aménagées dans des containers (3m x 6m x 3m) au fond de la parcelle, à quelques centimètres du mitoyen avec l'Hôtel de Clève, et un troisième container superposé sur l'un deux comme local technique. Une pompe à chaleur électrique serait posée sur la toiture de l'autre container, l'air chaud ou froid étant amené dans la salle au moyen d'un conduit central sous le faîte. Seules les loges seraient équipées de sanitaires. L'évacuation des eaux usées ainsi que des eaux de pluie se fera au moyen de canalisations raccordées au réseau d'égout du palais des Beaux-Arts.

***Bien que la question de l'avenir du terrain après démontage reste entière, la CRMS ne s'oppose pas à l'installation de cette construction, totalement indépendantes des mitoyens, sous réserve qu'elle soit strictement limitée à la durée des trois ans, conformément à la concession signée par la Régie des Bâtiments et le Palais des Beaux-Arts pour l'emploi de ce terrain. Elle demande que toutes les précautions soient prises pour assurer la pérennité de l'érable sycomore dont le projet prévoit le maintien sur la parcelle.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.

J. DEGRYSE  
Président